

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
-----  
ARRETE DU MAIRE  
-----

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de carottage de chaussée, rue de la Gare à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise NOREXPERTISES, 3 rue de Fruges, 62130 SAINT POL SUR TERNOISE, le mardi 25 juillet 2023,

**Objet :**

**Interdiction de stationnement et restriction  
de circulation rue de la Gare**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux situés rue de la Gare à ISBERGUES, le mardi 25 juillet 2023. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 2** : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise NOREXPERTISES, 3 rue de Fruges, 62130 SAINT POL SUR TERNOISE, chargée de l'exécution des travaux.

**Article 3** : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le 18 JUIL. 2023

Le Maire,  
Pour le Maire empêché,  
le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
  
David THELLIER